

# SERVICE DES ARCHIVES DU CANADA

LORSQUE LE CANADA était une colonie, française d'abord et plus tard anglaise, les principales décisions qui le concernaient émanaient de Paris ou de Londres, et non pas de Québec ou d'Ottawa. C'est pourquoi de nombreux documents conservés en France et en Grande-Bretagne font partie, à toutes fins pratiques, du patrimoine des archives du Canada. Si nous voulons comprendre les motifs et les personnalités qui orientaient la politique du pays à l'époque coloniale, il est indispensable que nous ayons accès à ces documents. C'est pour cette raison que, depuis plusieurs années, on s'efforce d'en obtenir des copies auxquelles puissent se référer les hommes d'étude canadiens.

Ces copies sont particulièrement utiles aux historiens et à ceux qu'intéresse l'histoire de la Nouvelle-France. Lorsque Montréal se rendit aux Britanniques en 1760, les termes de la capitulation autorisèrent le Gouverneur et l'Intendant de la Nouvelle-France, qui étaient alors les deux plus hauts fonctionnaires de la colonie, à emporter avec eux en France les documents officiels de l'administration française. Malheureusement, presque tous ces documents ont disparu depuis. Nous savons que la plupart atteignirent La Rochelle, et que, quelques années plus tard, ils furent transportés à Rochefort; mais la piste s'arrête là. Il est possible qu'ils aient été détruits par un incendie en 1786, ou brûlés par les révolutionnaires. Peut-être reposent-ils dans quelque coin insoupçonné, mais cela paraît fort improbable. Aussi faut-il recourir aux archives de Paris qui renferment les dossiers du Roi et de ses ministres à l'époque coloniale, pour retracer l'histoire de la Nouvelle-France dans ses détails.

Il est intéressant de savoir que la première personne que le Gouvernement canadien chargea d'examiner en France ces dossiers et d'obtenir des copies de certains d'entre eux ne fut nul autre que Louis-Joseph Papineau, qui se trouvait à Paris pendant les années 1840. Les copies qu'il obtint furent reliées en dix volumes, dont quatre sont encore entre les mains de la Société historique et littéraire de Québec. Comme les Archives publiques n'existaient pas à cette époque, les six autres volumes furent déposés à la Bibliothèque du Parlement et furent détruits lors de l'incendie des édifices parlementaires en 1849. Il y a exactement cent ans, Georges Barthélemy Fari-bault fut envoyé en France pour y copier des documents. Le catalogue imprimé qui fut publié par la Bibliothèque du Parlement, en 1858, énumère les manuscrits qu'il avait transcrits. Malheureusement, ces copies sont disparues. Les copies les plus anciennes que possèdent les Archives publiques figurent dans un fort volume de 587 pages, compilé en 1857 par un jésuite, le Père Martin.

## Création en 1872

La création des Archives publiques remonte à 1872. L'année suivante, l'abbé Verreau se rendait à Paris pour dresser un inventaire des documents intéressant le Canada qui se trouvaient dans les grandes collections françaises. C'est le premier inventaire de ce genre qui ait été entrepris par les Archives publiques. Le dernier et le mieux connu est celui qu'effectua M. Joseph-Edmond Roy. Celui-ci compila un guide volumineux de 1,100 pages que les Archives publiques publièrent en 1911. Parallèlement à ce travail, la transcription des documents, qui était considérée comme une tâche distincte du travail préliminaire d'examen et de classement des documents relatifs au Canada, avait commencé sur une haute échelle. On vit à certains moments jusqu'à vingt copistes à l'œuvre, et plusieurs centaines de volumes de textes transcrits purent ainsi être versés à la Division des manuscrits à Ottawa. La composition du personnel a varié selon les circonstances, mais le travail de transcription s'est poursuivi régulièrement pendant des années, sauf en temps de guerre.

A Londres, la transcription des documents commença en 1882 et, là encore, des centaines de volumes de copies furent compilés et expédiés à Ottawa. Même si